

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze,  
Le vingt quatre juin, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, BOUYER, SAILLANT, FRAUX, ALLANIC, CHESNEAU, POUSSET, PRUKOP, HUCHET, CAZIN, CHUPIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, ROBIN.

Date de convocation

18 juin 2015

A l'exception de :  
Madame JARDIN a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES,  
Monsieur GILLET a donné pouvoir à Monsieur BEAUREPAIRE,  
Madame CHERON a donné pouvoir à Monsieur DONNE,  
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX,  
Monsieur SIMON a donné pouvoir à Monsieur SAILLANT,  
Monsieur TRICHET a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU,  
Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Monsieur ROBIN.

Date du  
Conseil Municipal

**24 JUIN 2015**

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents --- 26

Votants ----- 33

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame HUCHET est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### 20/ EXERCICE 2015 – ETALEMENT DE CHARGES SUR PLUSIEURS EXERCICES – AUTORISATION

RAPPORTEUR : Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué

#### EXPOSE :

Dans le cadre de la renégociation de l'emprunt MON227062CHF libellé en francs suisses, souscrit en 2014, auprès de Dexia Crédit Local, et conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, l'indemnité de remboursement anticipé d'un montant de 467 048.11 € peut bénéficier d'un étalement de la charge sur la durée résiduelle de l'emprunt, soit 14 ans et 9 mois (durée inchangée).

Les indemnités actuarielles sont imputées en dépenses de fonctionnement au compte 668 « autres charges financières » et transférées en investissement par le crédit du compte 796 « transferts de charges financières » et le débit du compte 4817 « indemnités de renégociation de la dette ».

L'amortissement s'effectue alors par le débit du compte 6862 « dotations aux amortissements des charges financières à répartir » et le crédit du compte 4817.

#### DELIBERATION :

- ⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
- ⇒ Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission des finances en date du 17 juin 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Claude  
PELLETEUR

DELIBERATION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise l'étalement de l'indemnité de remboursement anticipé sur 14 ans et 9 mois, dans le cadre de l'opération de refinancement de l'emprunt MON227062CHF.
- Précise que les crédits sont inscrits au budget supplémentaire 2015.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR